

ELECTION DE LA DELEGATION DE LA LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL POUR L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 OCTOBRE 2025

DÉCLARATION DE CANDIDATURE EN BINOME

A remplir et à envoyer à la Ligue par courrier électronique avant le 25 septembre à minuit, dernier délai, à l'adresse électronique indiquée dans l'appel à candidature et à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales.

Nous soussigné(e)s

- Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection de la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale, au poste de Délégué par tranche de 50 000 licences,
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclarons sur l'honneur ne faire l'objet :
 - d'aucune interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article L131-26 du code pénal,
 - d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif,

qui serait de nature à nous interdire d'être candidat(e)s aux élections des instances fédérales.

	NOM	PRÉNOM	N° LICENCE <i>(Si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Titulaire</u>				
<u>Suppléant</u>				

Fait à _____ le _____

Rappel : chacun des deux candidats doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies aux 4, 6, 10 et 11 des Statuts FFF.

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature, pour chacun des deux candidats, une copie d'une pièce d'identité.

